MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 150

Approuvant la signature d'un contrat d'occupation privative du domaine public entre l'association la Sirène sur l'École et la Ville de Marcoussis pour un emplacement le samedi 7 septembre 2024 lors de la Fête du Village

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques ;

VU les articles L 2125-1 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques ;

VU la délibération n°2020-045 en date 24 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la délibération n°2023-038 en date du 30 mai 2023 qui fixe les droits de place pour occupation privative du domaine public ;

CONSIDERANT la nécessité de proposer une offre de buvette lors de la 4ème édition de la Fête du Village.

DÉCIDE

ARTICLE 1
Il est conclu un contrat pour l'occupation du domaine public avec l'association La Sirène sur l'Ecole, café associatif sur la commune de Marcoussis, pour un emplacement dans le parc des Célestins à Marcoussis lors de la journée du samedi 7 septembre 2024 pour la Fête du village.

ARTICLE 2
Le droit de place pour la journée d'occupation du domaine public par des associations est gratuit.

ARTICLE 3
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 1er août 2024

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240801-DEC2024-150-AU
Date de télétransmission : 06/08/2024
Date de réception préfecture : 06/08/2024